

Plan Local d'Urbanisme

BARBEY

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 5 novembre 2015	prescrite le :
arrêtée le : 24 janvier 2018	arrêtée le :
approuvée le : 14 février 2019	approuvée le :
modifiée les :	modifiée les :
révision allégée le :	révision allégée le :
mise à jour le :	mise à jour le :



PIECE N° 2.3

**ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT
ET DE
PROGRAMMATION**

VU pour être annexé à la délibération du :
14 février 2019

agence d'aménagement et d'urbanisme

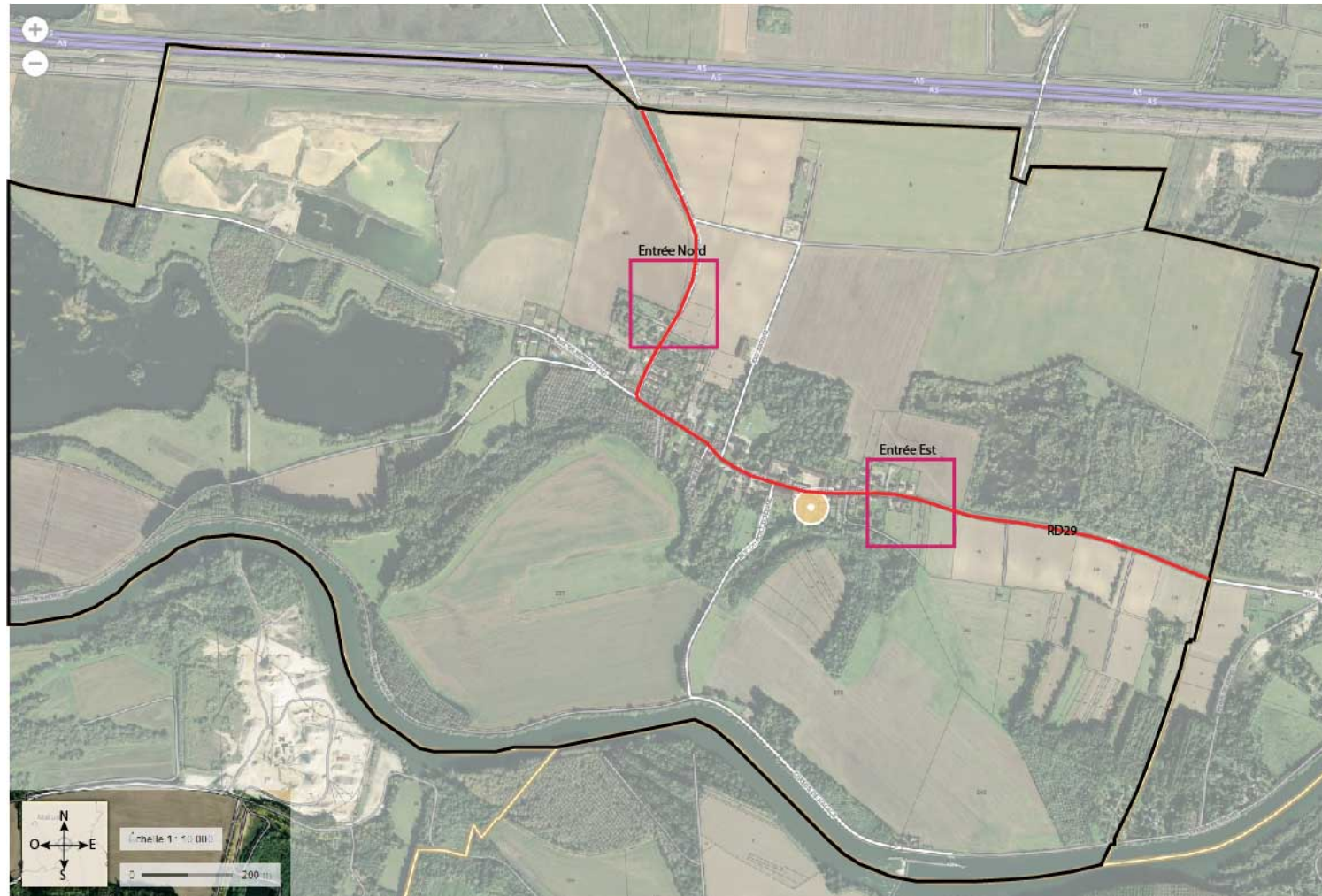


14 bd entrepreneurs, rue Mordhavan 77500 ECUELLES
Tel. : 01.60.70.25.08, Fax : 01.60.70.29.20

1- Contexte général

1-1-Localisation des sites étudiés

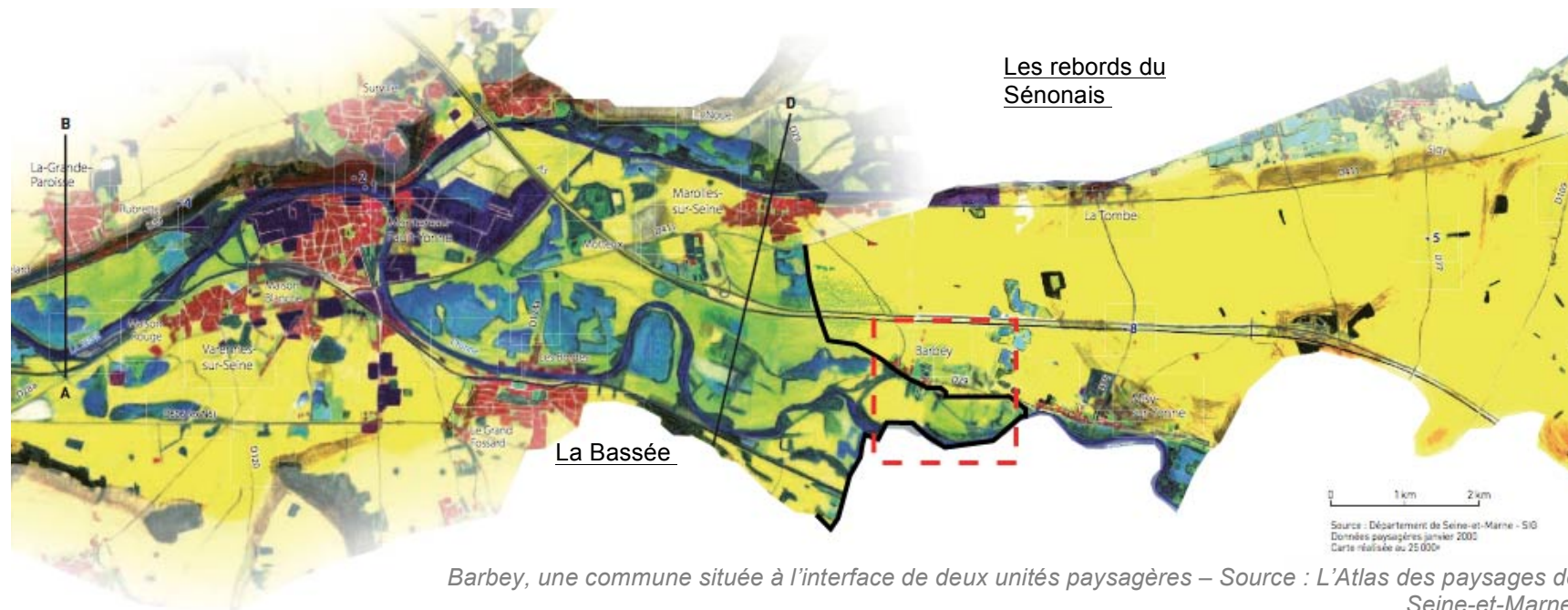
Barbey est une petite commune rurale de Seine et Marne, située entre la Seine et l'Yonne, à la limite des deux départements. Son territoire est bordé au nord par l'autoroute A5 et la ligne de chemin de fer, et au sud par la rivière l'Yonne. Le bourg est traversé par la route départementale 29. Il comporte deux entrées principales, une première au nord et une seconde à l'est.



Carte : Localisation des deux entrées de ville – Source : Géoportail (fond de carte).

1-2- Les unités paysagères

La commune de Barbey est à cheval sur deux entités paysagères, telles que définies dans l'Atlas des paysages de Seine et Marne : la Bassée au sud et les rebords du Sénonais au nord. Les deux entrées de villes sont toutefois comprises à la limite de l'unité paysagère des rebords du Sénonais.



Barbey, une commune située à l'interface de deux unités paysagères – Source : L'Atlas des paysages de Seine-et-Marne.

La Bassée : Il s'agit d'un vaste dépression alluviale, délimitée au nord par les versants du Montois et au sud par ceux du Sénonais. Dans ce paysage complexe et morcelé, l'eau occupe une place prépondérante. Au cœur de ce territoire très boisé, de larges clairières ou d'étroites échappées visuelles permettent d'apprécier des terres cultivées, des surfaces en eau ainsi que des villages cachés dans la verdure.

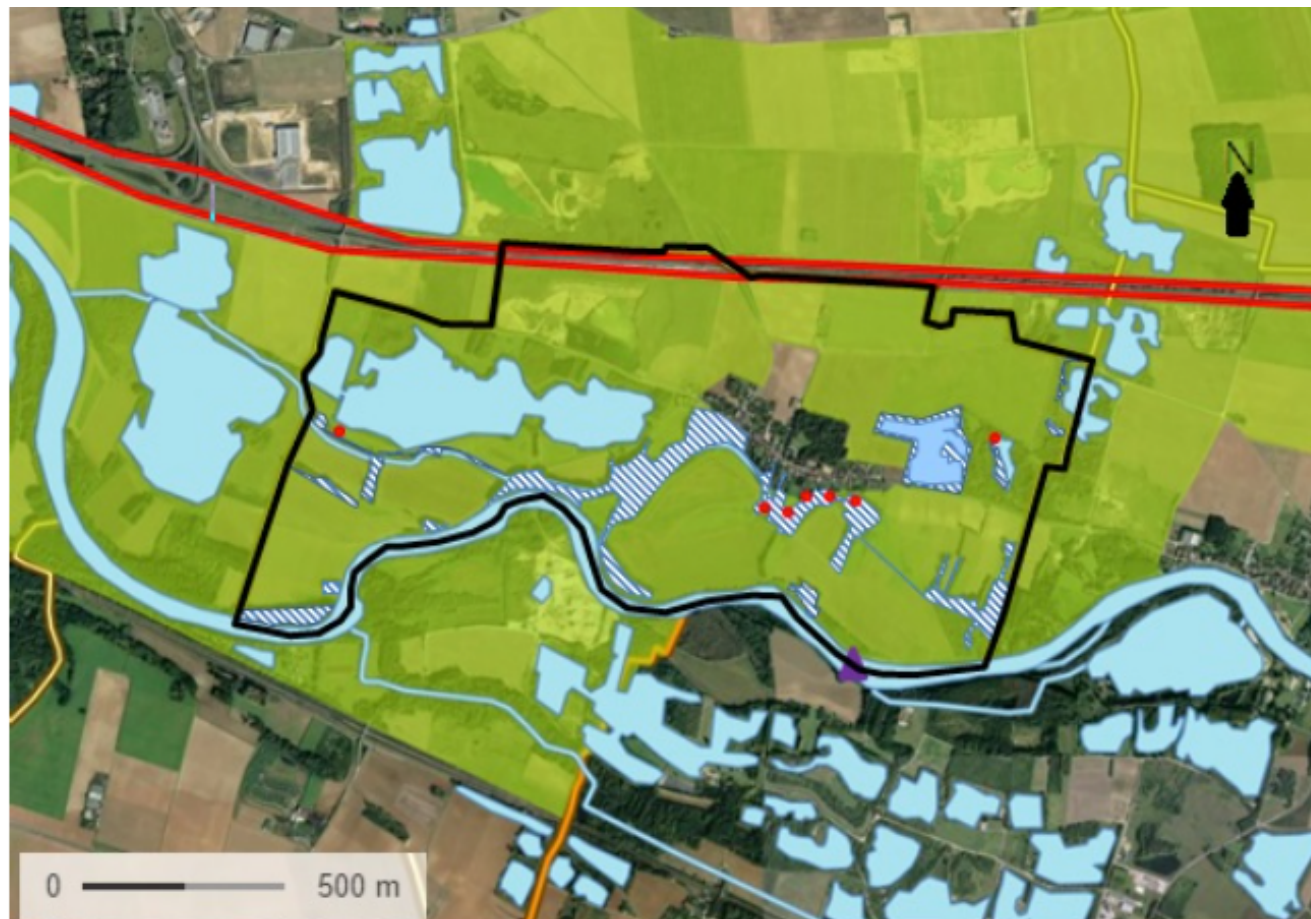
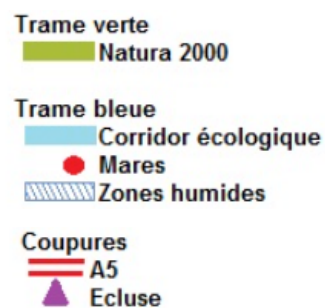
Les rebords du Sénonais : Cette unité paysagère s'étend depuis la vallée de l'Orvanne à l'ouest, jusqu'à la vallée de l'Orvin à l'est, depuis les rives de la Bassée au nord, jusqu'à la première crête formée au sud sur le plateau par une succession de collines, avant la vallée sèche de Sergines. Le relief de ce territoire se compose d'une succession régulière de vallons et de crêtes orientés nord-sud. La présence de nombreuses cultures rend les paysages bien lisibles. A la fois sobres et ruraux, les paysages des rebords du Sénonais accentuent la présence du bâti, souvent remarquable. Une ambiance rurale règne sur ces ondulations douces, qui reposent notamment sur la forme compacte des villages et des fermes isolées. Cependant, dans certains villages à l'image de Barbey, l'apparition d'habitat type fin du XXe siècle remettent en cause l'authenticité rurale de cette unité paysagère. Aussi, afin de conserver un accord harmonieux, le traitement des limites des agglomérations doit s'inscrire dans la logique des sites d'implantation et proposer un traitement d'articulation avec les terres cultivées ouvertes.

1-3- Le contexte environnemental

Le territoire de Barbey regroupe plusieurs sites naturels protégés :

- un site Natura 2000 : « Bassée et plaines adjacentes » pour la directive oiseaux ;
- deux ZNIEFF de type 1 : « Plan d'eau du chemin de Montrereau » et « Plan d'eau de 'Orme » ;
- une ZNIEFF de type 2 : « Basse vallée de l'Yonne » ;
- de nombreux ENS potentiels.

Le territoire communal est également caractérisé par la présence de nombreux plans d'eau et de zones humides à enjeux.



Carte : La trame verte et bleue de la Commune – Elaboration agence Eu. Créal à partir de fond de plan IGN et données Ecomos, SRCE, PAC des zones humides – Source : Géoportail (fond de carte).

1-4- Synthèse des différents enjeux

Les deux entrées principales du village étant localisées à l'interface de deux unités paysagères distinctes, l'aménagement de ces deux sites doit intégrer une approche paysagère afin de renforcer le caractère rural et authentique de la commune et retrouver ainsi une cohérence sur l'ensemble du village. Par ailleurs, au vu des nombreuses protections environnementales sur la commune il paraît essentiel d'intégrer cet enjeu dans les futurs aménagements, en particulier dans le choix de la palette végétale.

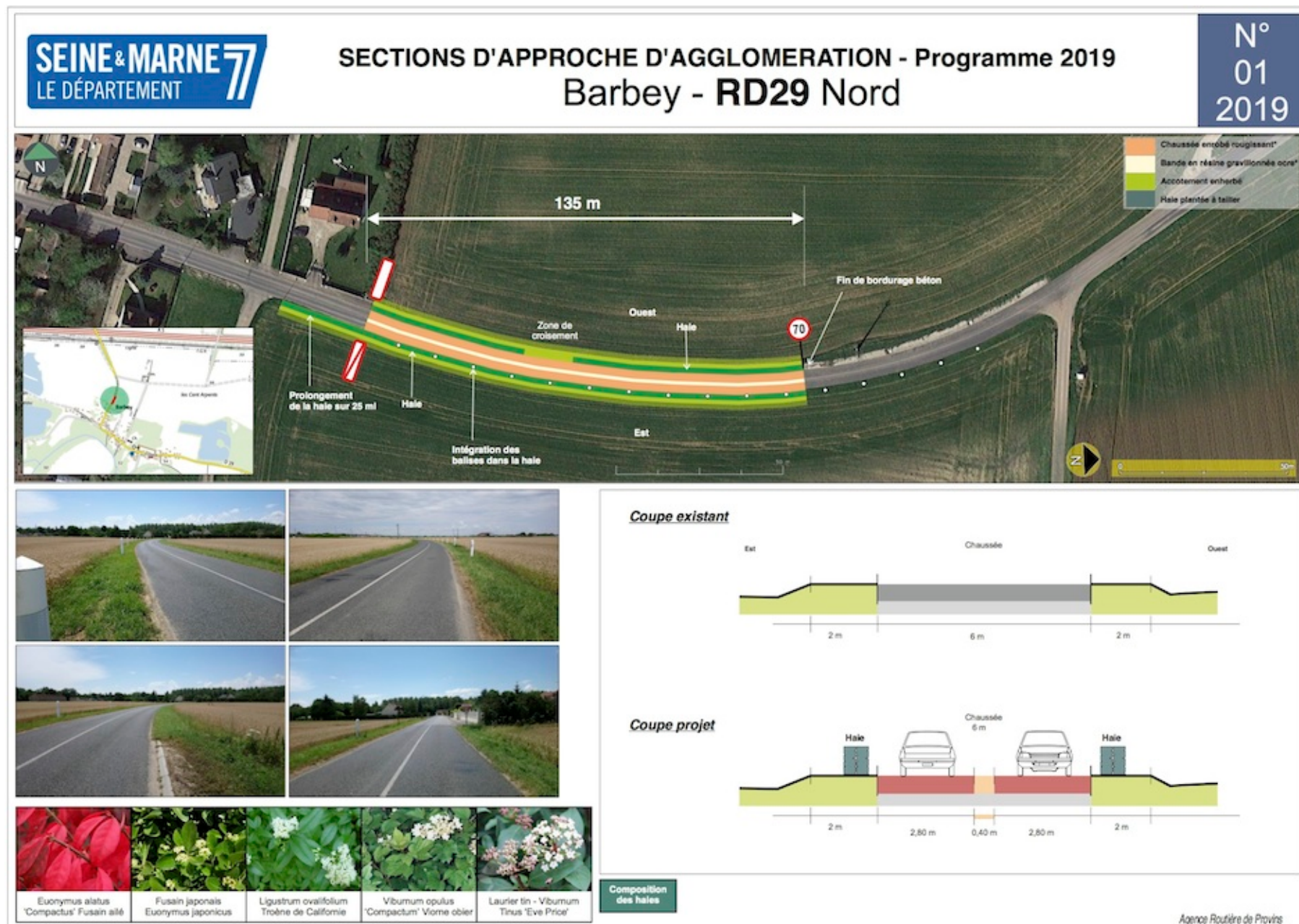
2- Les orientations d'aménagement et de programmation

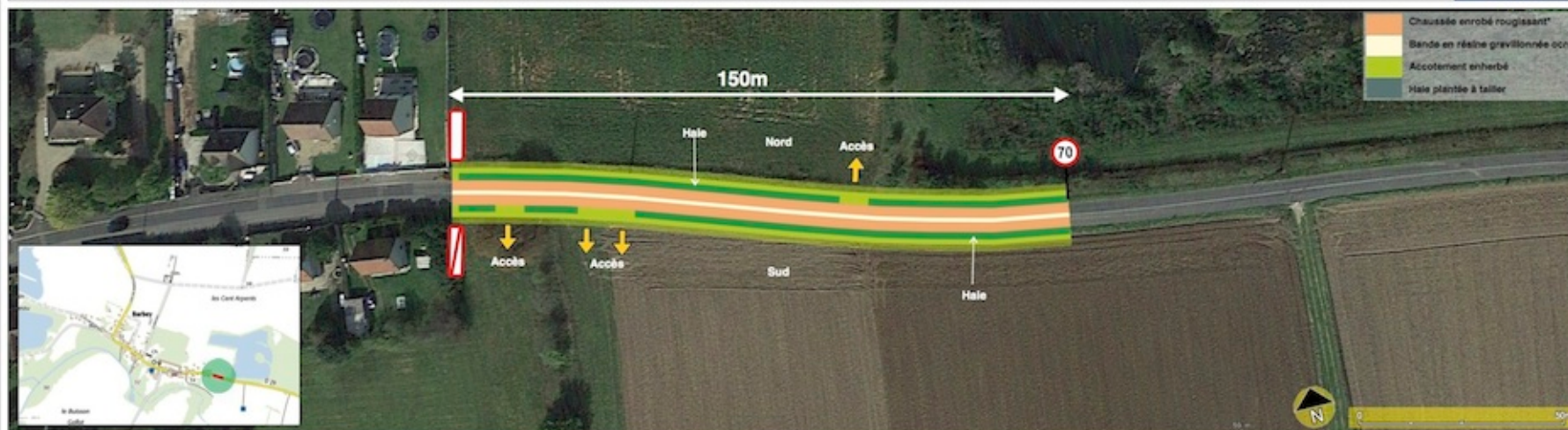
Sur la base des propositions formulées par le bureau d'études du PLU au stade du projet arrêté, l'agence routière départementale a établi, durant l'année 2018, un programme d'aménagement pour chaque entrée du village.

Cette programmation est présentée dans les pages suivantes.

Elle vaut orientation d'aménagement.

La zone 1

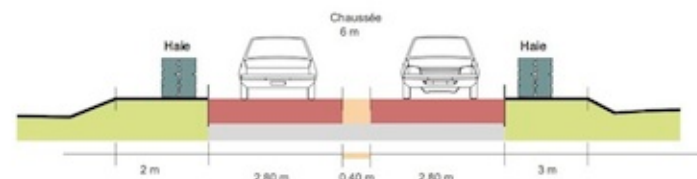




Coupe existant



Coupe projet



Composition
des haies